

## Conseil du 26 mars 2024

### Compte rendu et relevé de décisions

Date : 26/03/2024	Heure : 10h00	Lieu : Fac de Droit + Visio
<p><u>Présent.e.s</u> : Jean-Pierre Le Bourhis, Christian Le Bart, Joséphine Deneux, Juliette Daquin, Patricia Loncle</p> <p><u>Participation en visio</u> : Delphine Moreau, Thomas Frinault, Alis Sopadzhyan, Sandy Montanola, Benoit Giry, Marion Porcherie, Frédérique Quidu, Tom Chevalier, Olivier Grimaud</p> <p><u>Invitée permanent</u> : Breton Karine</p> <p><u>Invité.e.s</u> : Elsa Delande, Emmanuelle Leray, Christine Guionnet, Alice Laurent-Camena et Sébastien Ségas</p> <p><u>Absent.e.s excusé.e.s</u> : Thomas Aguilera, Bleuwend Lechaux, Béatrice Damian</p>		
<p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Informations et vie du laboratoire</li><li>- Demandes de financement</li><li>- Demandes de rattachement</li><li>- Discussion sur la Charte des doctorant.e.s</li><li>- Débat sur le séminaire général du laboratoire</li><li>- Discussion sur le rattachement à une Fédération de recherche CNRS « Santé numérique en société »</li></ul>		

**Annexes** : document de présentation lors du Conseil ; participation et résultats du vote électronique.

#### 1/ Vie du laboratoire

##### Equipe / Directoire / Conseil

Il est rappelé l'arrivée d'Elsa Delande sur le poste d'assistante de ressources documentaires et scientifiques. Des informations complémentaires sur son poste se trouvent sur la présentation en annexe.

##### Demandes de soutien des candidatures CNRS

3 candidats soutenus par ARENES ont été retenus pour passer l'oral d'admissibilité du concours CNRS 2024 : les auditions auront lieu en avril / mai. Il sera organisé des auditions blanches à la demande des candidats.

##### Budget du laboratoire

Le budget pour les dépenses collectives est en baisse du fait de la perte de 6 000€ cette année sur le budget ex-Université de Rennes 1 (au total : -13 000€ sur 2 ans). De nouvelles économies sont demandées pour 2024, à hauteur de 10%. De son côté, le CNRS a également baissé sa dotation de 1 000€. Les autres budget alloués (EHESP, Rennes 2, Sciences Po Rennes) sont inchangés.

### Bilan financier du colloque des « 50 ans d'Arènes »

Les dépenses s'élèvent à 12 400€ et les recettes à 5 800€ (subventions reçues – région, tutelles etc...). Au total, le coût pour l'UMR est de 6 600€, pour un colloque qui a été de l'avis général très réussi.

## **2/ Demandes de financement**

La direction présente le projet d'un budget prévisionnel pour l'UMR, longtemps programmé mais jamais mis en place. Cela revient à établir des postes de dépenses (des « enveloppes ») permettant de fixer des limites à voter collectivement, par exemple : missions internationales, soutiens aux terrains nationaux en recherche doctorale, financement de colloques et événements, soutiens aux revues, etc. Outre ces sommes globales, on pourra également établir des règles sur l'emploi de ces crédits (seuils individuels). Ces limites de dépenses et ces règles seront proposées au vote lors de l'AG du mois de juin. Elles sont particulièrement nécessaires en situation de restriction budgétaire.

Un problème pratique à avoir en tête : le codage des dépenses du laboratoire n'est pas possible dans tous les systèmes d'informations utilisés (au nombre de 4) ce qui limite la capacité de suivi, l'alternative étant un pointage systématique très chronophage pour l'équipe d'appui. Le codage est réalisable sur l'outil par lequel sont gérées les dotations CNRS et EHESP (Geslab). Il est beaucoup moins développé dans les outils universitaires (UNIVREN, Rennes2 et IEP). On devra donc en rester à des enveloppes très globales pour lesquelles le suivi est faisable.

Une première économie sera faite en arrêtant l'abonnement SONIX qui nous coute presque 3 000€ (désabonnement à l'été 2024). Sonix peut être remplacé par l'outil Whisper (gratuit) disponible sur la plateforme Huma-Num. L'identification se fait via un HumanID : tous les membres sont donc invités à s'inscrire en ligne sur cette infrastructure de recherche du CNRS dont l'usage va se développer fortement. Cela permet aussi de répondre aux exigences de gestion et de protection des données de recherche, que Sonix ne permet pas de respecter.

### Le conseil examine les demandes soumises aux votes :

Mission Marie Catelain (1 500€)

Adhésion à l'AFSP (800€)

2 Stages de 2 mois au laboratoire (659,76 € / mois pour un stage à temps plein)

Participation à une école d'été (collectif Badasses) 500€

→ Résultat des votes : le « oui » l'emporte sur le « non » pour toutes les demandes proposées aux votes.

## **2/ Demande de rattachement (membres et associé.e.s)**

Concernant les **membres de plein droit**, deux rapporteuses (Claire Visier, Emmanuelle Leray) ont été désignées pour présenter les demandes de rattachement.

S'agissant de la première demande, celle de Sarah Tanke, la direction tient à souligner que la fiche de poste correspondante a fait l'objet d'un différend avec l'établissement de tutelle employeur (Sciences Po Rennes). Les thématiques mentionnées dans la fiche de poste (relations internationales) ne correspondent pas aux priorités de l'UMR. Un membre de l'UMR ayant un profil proche (Florent Villard) a récemment quitté le laboratoire pour rejoindre une équipe de Rennes 2 plus proche de ses intérêts.

On rappelle que la mention d'Arènes dans la fiche de poste, comme structure de rattachement ne doit pas être automatique mais validée en amont par l'UMR. En définitive, la décision d'intégration à l'UMR revient à la direction sur avis du Conseil de laboratoire.

La discussion porte alors sur les éléments à prendre en compte dans la décision de rattachement. La direction souligne qu'il est important de réfléchir aux ressources budgétaires globales de l'UMR, qui s'amenuisent (hors axe 4 qui bénéficie d'un budget INSERM en propre) mais aussi aux moyens humains, qui seront sollicités par de nouveaux membres, l'équipe d'appui étant en sous-effectif. Certains membres mettent à leur tour l'accent sur l'accueil nécessaire d'une jeune collègue dynamique, en science politique, ayant déjà tissé des liens avec des membres du laboratoire. Le rapport sur son activité et projet scientifique est aussi tout à fait positif.

Les autres demandes de rattachement concernent l'axe 4 et ne font pas l'objet de débat pour l'essentiel, portant soit sur des membres recrutés sur des projets portés par le laboratoire, soit sur des postes ayant déjà fait l'objet d'un avis favorable (CPJ INSERM) ou bénéficiant du soutien des responsables de l'équipe. E. Leray rappelle que ces membres ne pèsent pas sur la dotation récurrente du laboratoire, du fait du financement fléché INSERM.

Membres : Sarah TANKE (axe 3) ; Hernando SALCEDO FIDALGO (axe 4) ; Mélissa MIALON (axe 4, CPJ Inserm) ; Zohra CHUPEAU (IR, Axe 4) ; Pham HOANG GIANG (IE, axe 4) ; Sacha LAVAUD (IE, axe 4) ; Mathieu LEVAILLANT (axe 4)

→ Résultat des votes : le « oui l'emporte sur le « non » pour toutes les demandes proposées aux votes.

**Concernant les associés**, il est rappelé que ce statut ne donne pas droit aux ressources du laboratoire ni à mobiliser ses moyens humains, à l'exception des aides pouvant être apportées aux docteurs issus d'ARENES (ressources documentaires, aides à candidater, etc. ; voir le point sur la charte des doctorants et docteurs ci-dessous). Le HCERES avait souligné lors du dernier rapport que le nombre d'associé était conséquent, et sans base évidente.

Un point a été réalisé sur ce nombre aujourd'hui : selon la liste de diffusion dédiée et leur inventaire sur le site web Arènes, ils représentent 80 personnes. Les votes des 3 dernières années du Conseil de laboratoire ont abouti à l'intégration d'une vingtaine de personnes sous ce statut.

Pour clarifier la situation des associés de plus de 3 ans, il est décidé qu'un e-mail leur sera envoyé pour s'informer de leur volonté de renouveler leur statut (liste [arenes-associes@listes.univ-rennes.fr](mailto:arenes-associes@listes.univ-rennes.fr)) après avoir réalisé un premier filtre avec les responsables de sites (cas évidents d'absence de liens). La durée de l'association sera désormais de 3 ans. Une demande de renouvellement, nécessitant une réponse explicite sera nécessaire à ce terme.

Une question se pose sur les PRAG (Professeurs agrégés, enseignant en Université) : ont-ils vocation à être associés ? Il faut aussi distinguer les demandes de statut d'associé qui sont motivées par l'obtention d'une reconnaissance officielle (mention sur le site web), des autres demandes, qui visent à être informé des activités de l'unité.

Plusieurs demandes reçues concernent de fait des doctorant.e.s qui ont une thèse en cours dans une autre unité et qui, pour des raisons de résidence notamment, souhaitent participer aux travaux du laboratoire.

Associés : Pierrick LE MOUEL ; Hélène CROGUENNEC-LE SAOUT ; Olivier GEROLIMON ; Célia COQUET ; Michel LOUAZEL

→ Résultat des votes : le « oui l'emporte sur le « non » pour toutes les demandes proposées aux votes.

### **3/ Discussion sur la Charte des doctorant.e.s**

La réflexion du Conseil porte sur la place des doctorant.e.s et docteur.e.s dans le laboratoire, de leurs droits et devoirs, dans le sillage des échanges ayant eu lieu à l'AG de 2023 à propos de la précarisation de la recherche doctorale. Une proposition de première rédaction de cette charte a été envoyée aux membres élus. Les porteurs du projets (Sébastien Ségas, Alice Laurent-Camena) ont expliqué le travail déjà réalisé.

La Charte est axée sur 4 points

- Conditions d'enseignement des doctorant.e.s
- Rapports avec la direction de thèse
- Le rôle du laboratoire
- La situation des docteur.e.s sans poste

Ce document s'est inspiré de productions existantes. L'objectif est de renvoyer à celles-ci, de compléter si nécessaire pour obtenir un guide accessible à tous, avec une fonction de rappel des engagements réciproques, qui peut aussi avoir un rôle pédagogique.

Les quelques retours exprimés sur la Charte sont les suivants. Il faudra faire une distinction entre les situations des doctorant.e.s, leur degré d'intégration ou leur positionnement géographique (Rennais proches, éloignés..) , entraînant des besoins et des demandes différentes, donc ne pas trop homogénéiser les situations pour être attentifs aux variations. La remarque vaut aussi pour l'évocation des titulaires, qui sont présentés souvent comme un bloc, alors que les situations et attitudes varient, ce qui devrait être pris en compte.

Il serait utile de mentionner qu'il existe des référentiels différents, dans chaque établissement, pour la rémunération des tâches qui incombent aux doctorants en tant qu'enseignants (par exemple les EC ne sont pas dédommagés à Science Po Rennes pour les soutenances de mémoire, mais le sont à l'EHESP). Les surveillances d'examens font partie des vacances, comme mentionné dans le contrat de travail du vacataire.

Un point à clarifier est aussi relatif à la marge de manœuvre et la capacité d'action du laboratoire, qui n'est pas employeur. Il faut distinguer ce qui relève du labo et du directeur/trice de thèse, et ce qui relève de l'établissement. Le laboratoire peut offrir des formations doctorales complémentaires, un soutien aux docteur.e.s sur une durée limitée après la thèse.

La question de l'accompagnement après la thèse fait aussi l'objet de réflexions, ainsi que celle des Comités de suivi individuels. IL serait utile de faire une liste des bonnes pratiques pour les directions de thèse, qui pourraient avoir un effet d'entraînement (relecture de candidatures, organisation d'oraux blancs etc.)

→ Une version pouvant faire l'objet de révisions et commentaires sera mise en circulation pour des propositions de compléments et corrections éventuelles. L'objectif est de parvenir à un texte qui sera soumis au vote de l'AG de juin 2024.

### **4/ Débat sur le séminaire général du laboratoire**

Une réflexion sur le séminaire est en cours, suite au constat d'un taux de participation plus faible lors des dernières séances et un effet d'érosion inquiétant.

Il est remarqué que la nouvelle configuration du laboratoire, avec de nombreux axes et séminaires, joue sans doute. On ne peut revenir à la situation du séminaire général d'il y a dix ans, parfois évoqué, qui pouvait s'appuyer sur un collectif plus réduit, avec moins d'activités d'animation scientifique, des interactions plus fortes entre membres, donc des effets d'incitation plus marqués. La question du maintien du séminaire général est posée dans ce contexte, du fait

de l'énergie nécessaire pour l'organiser et d'un public de titulaires et doctorants, en nombre parfois très réduit.

Si le maintien est choisi, il est nécessaire de réfléchir à l'évolution du format actuel (plus « évènement », plus convivial, avec des interventions plus courtes et des échanges plus interactifs), au nombre de séances (moins important, par exemple 4 par an), à la programmation (associant davantage les axes).

S'agissant des responsables, Patricia Loncle informe qu'elle quitte l'équipe d'animation de ces séminaires, après 3 années de copilotage. Pierre Rouxel reste disponible pour cette mission. Emmanuelle Monnaye est en attente d'une décision institutionnelle pour savoir si elle peut prolonger son engagement.

## **5/ Discussion sur le rattachement à une Fédération de recherche CNRS**

Le laboratoire a été sollicité pour rejoindre une Fédération de recherche « Santé numérique en société » portée par le CNRS et PSL, animée par Emmanuel Didier, sociologue dont les travaux portent sur la statistique. Cette fédération pourrait associer les laboratoires suivants : le CERMES3, l'ISJPS, le LEDA, ARENES, l'IRISSO, PSE et le CMH. Les membres du Conseil ont reçu le projet de FR. Un vote doit être organisé lors d'un Conseil de laboratoire ou de l'AG de juin. D'ici là, des retours sur cette collaboration, sa pertinence, son intérêt, ou ses risques pour Arènes sont bienvenus.